

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE : NOTRE POLITIQUE

Les effets négatifs de la corruption sur les économies et les sociétés ont conduit la communauté internationale et plusieurs pays à renforcer les dispositifs visant à lutter contre ces pratiques.

Le Groupe ABN AMRO, la Banque Neuflize OBC et ses filiales adhèrent pleinement à cet objectif. Nous avons adopté depuis plusieurs années une politique de tolérance zéro au regard de ces pratiques, sous quelque forme que ce soit. Cet engagement s'inscrit dans les valeurs fondamentales d'intégrité de notre Groupe ainsi que les exigences de comportement attendues de chacun de nos collaborateurs.

La Banque Neuflize OBC et ses filiales ont ainsi mis en place un programme de lutte contre la corruption et le trafic d'influence destiné à prévenir et limiter les risques d'être impliquées dans de telles pratiques, en conformité avec la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption, et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II). Ce programme comprend des règles inscrites dans notre code de conduite et nos politiques, un dispositif de formation, une évaluation des risques de corruption auxquels le Groupe est exposé et un dispositif de contrôle de ces risques.

Nous sommes également attentifs à ce que nos partenaires, fournisseurs et clients partagent ces principes d'intégrité et ne s'engagent pas dans des pratiques pouvant relever de faits de corruption ou de trafic d'influence. Chaque collaborateur est tenu de respecter les règles édictées pour prévenir ces risques, sous peine de sanctions disciplinaires. Il peut aussi, en toute confidentialité, utiliser le dispositif d'alerte interne lorsqu'il constate une violation de ces règles.

Fidèle aux valeurs qui l'animent, le Groupe Neuflize OBC s'engage pour l'avenir. Quels que soient l'enjeu commercial et les circonstances, nous resterons fermes face à toute forme de corruption.

Pour en savoir plus cliquez ici



Laurent Garret